



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

09 / 04 / 2025

NAO

NOS REVENDICATIONS

Comme tous les ans, les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) suscitent beaucoup d'attentes, et prennent plus de temps qu'on ne le souhaiterait. Aucun accord n'étant à ce jour signé, la **CFDT-CCI** vous fait part de ses revendications.

Finir le rattrapage

Lancé en 2023, reconduit en 2024 mais 1200 collègues restent écartés de ce rattrapage. La **CFDT-CCI** demande à ce que celui-ci soit effectué comme initialement prévu, et que le coût soit hors enveloppe des augmentations 2025.

Donner des espaces de négociations aux régions

Les négociations nationales prennent du temps. Or les régions doivent pouvoir négocier aussi, dans le champ de compétences. La **CFDT-CCI** veut permettre aux CCIR de négocier sur les thématiques suivantes :

- ☑ Titres restaurant : leur revalorisation n'a pas été faite partout
- ☑ Mobilité douce : promouvoir le développement durable et la RSE, nous le faisons chez nos ressortissants, mais chez nous ? Il est primordial de négocier des éléments en ce sens, tel un forfait mobilité durable (vélo, covoiturage...), la revalorisation de la prise en charge du forfait transport...
- ☑ Temps de travail : la convention collective le permet pour les salariés de droit privé, mais il n'est pas possible de le négocier en région pour les agents publics. L'objectif est de pouvoir le faire pour les deux populations.
- ☑ Seniors : CCI France souhaite un accord national. Dont acte ! Sauf que celui-ci ne sera pas traité rapidement. Sans attendre, faisons-le en région ! Pour rappel, 37% des salariés CCI a plus de 55 ans, avec un âge médian à 54 ans pour les agents publics (51 ans - tous salariés confondus).



[cfdt.cci](https://www.facebook.com/cfdt.cci)



[cfdt.cci](https://twitter.com/cfdt.cci)



[cfdt.cci](https://www.linkedin.com/company/cfdt-cci)



Augmenter les salaires

CCI France a proposé une enveloppe globale d'augmentation de 1,2% de la masse salariale, avec une partie pour le collectif, et une pour l'individuel. Face à l'inflation et la perte de pouvoir d'achat, la **CFDT-CCI** priorise le collectif et a demandé une enveloppe de 1,2% d'augmentation générale et de 0,6% pour les augmentations individuelles. Dans tous les cas, nous ne lâcherons pas en dessous de 1% pour l'augmentation collective !

A l'aune des négociations sur la classification et les rémunérations, dans un contexte tendu et avec des charges de travail qui augmentent, il est important que CCI France reconnaisse l'implication des salariés du réseau.



[cfdt-cci.com](https://www.cfdt-cci.com)

Rejoignez la **CFDT-CCI** !

47 rue de Tocqueville
75017 PARIS
07 87 12 50 40
permanence@cfdt-cci.com

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUTS**